

Berlingots de pH MOINS (14,9%)

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GÉNÉRIQUE **pH MOINS (liquide) à 14,9%**

UTILISATION Produit liquide pour diminuer la valeur du pH des eaux de piscines.

FABRICANT **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
 Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
 Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
 Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit acide irritant pour les yeux et la peau (avant dilution)

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Substances utilisées dans la préparation :

ACIDE SULFURIQUE à 94%

N° C.A.S. : 7664-93-9

N° CE : 231-639-5

N° INDEX : 016-020-00-8

Classification : C, R35

COMPOSITION Acide sulfurique à 14,9%

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Attention : Enlever immédiatement tout vêtement souillé (à réutiliser qu'après nettoyage).
 En cas d'irritations, consulter un médecin.

INGESTION En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée.
 Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

INHALATION Transporter la personne à l' air frais.
 Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
 Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance.

En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

DANGERS SPÉCIFIQUES Aucun, le produit n'est ni inflammable ni explosif.
Se tenir éloigné d'éventuelles projections.

MOYENS D'EXTINCTION moyen préconisé : CO₂

Pour de grande quantités de produit pris dans un incendie, éviter l'extinction avec de l'eau.
Porter une combinaison anti acide et un appareil autonome.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRÉCAUTIONS Équipements antiacide (tenue, bottes, gants, lunettes)

METHODE DE NETTOYAGE Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre, diatomées...). Collecter les déchets dans des fûts en vue de leur élimination (centre de traitement spécialisé).
Si c'est possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé.
Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les réseaux d'eau de pluie...
Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

PRÉVENTION DES INCENDIES ET EXPLOSIONS : pas de mesure spécifique.

PRÉVENTION Prévoir douches de sécurité et rince-oeil à proximité des zones de manipulation.

STOCKAGE Conserver dans le bidon d'origine, dans un lieu frais et au sec.
Prévoir une cuvette de rétention.

8 - CONTROLE DE L EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

VME = 1 mg/m³

PROTECTION GÉNÉRALE Équipements antiacide (tenue, bottes, gants, lunettes)

PROTECTION RESPIRATOIRE : En cas d'exposition : appareil respiratoire approprié.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ÉTAT PHYSIQUE : liquide incolore légèrement gras.
ODEUR : inodore.
pH à 25°C (à 200 g/l) : < 2 (diacide fort)
POINT ÉCLAIR : non concerné
EXPLOSIVITE : non concerné
DENSITÉ APPARENTE : 1.10 - 1.11
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : soluble en toutes proportions.

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Ne pas mettre en contact avec : l'eau, les bases (lessives alcalines), les métaux, les matières organiques.

Le produit versé sur de l'eau produit une "explosion" accompagnée de projections acides importantes. Cette réaction, très exothermique (température élevée) décompose le produit en SO₃ puis SO₂. Le produit, au contact de la plupart des métaux, produit un dégagement d'hydrogène (gaz explosif).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | Irritations, séquelles invalidantes possibles. |
| Contact avec la peau | Irritations, lésions caustiques possibles si pas de lavage ou décontamination rapide. |
| Ingestion | Possibilité de graves brûlures graves. |
| Inhalation | Possibilité de formation d'un oedème pulmonaire. |

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Éviter tout écoulement du produit dans des égouts ou des cours d'eau

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

| | |
|---------------------|---|
| EMBALLAGES SOUILLES | Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination. Éliminer conformément aux législations en vigueur. |
|---------------------|---|

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

N° ONU = 2796 : ACIDE SULFURIQUE NE CONTENANT PAS PLUS DE 51% D'ACIDE.

TRANSPORT TERRESTRE Classe 8 - GE II - Code = 80 - Étiquette = 8

TRANSPORT MARITIME Classe= 8 - Page IMDG= 8230 - Groupe II - N°FS = 8-06 - N° GSMU= 700

TRANSPORT AÉRIEN Classe = 8 - Groupe d'emballage II

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Acide Sulfurique à 14,9%" Etiquetage CE : 231-639-5

Symbole de danger

Xi - Irritant



Phrases R :

36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

- 1/2 - Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Indications sur la classification des substances utilisées

R35 : Provoque de très graves brûlures.

Classification ICPE du produit : -

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2807.00.10**